

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

Version 2.0

Date d'impression 14.02.2024

Date de révision 13.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : OXYDE DE MAGNESIUM FEED
Nom de la substance : oxyde de magnésium
No.-CAS : 1309-48-4
No.-CE : 215-171-9
Statut REACH : La substance est exemptée de l'obligation d'enregistrement selon l'Article 2(7)(b) (Annexe V) de la réglementation (CE) N°1907/2006

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag N.V.
Nijverheidslaan 38
BE 8540 Deerlijk
Téléphone : +32 (0)56 77 6944
Téléfax : +32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail : info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44
NL 3316 BM Dordrecht
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919
Adresse e-mail : info@brenntag.nl
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -
Bilthoven
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

- | | | |
|---------------------------------------|---|---|
| Santé humaine | : | Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques. |
| Dangers physico-chimiques | : | Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques. |
| Effets potentiels sur l'environnement | : | Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
oxyde de magnésium	No.-CAS : 1309-48-4 No.-CE 215-171-9	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. La poussière dans les yeux peut causer l'irritation mécanique. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit exothermiquement avec l'eau. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
- Produits de combustion dangereux : La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les fumées. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

||| Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):, Fumées
10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas d'occurrence de poussière
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre à particules:P2

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,11 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

Forme	:	Poudre.
État physique	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Non applicable
Point/intervalle de fusion	:	env. 2.800 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	3.600 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	10,3 (20 °C)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	:	Donnée non disponible

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

octanol/eau

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 3,58 g/cm³ (25 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit exothermiquement avec l'eau. Peut réagir avec des agents réducteurs forts (aluminium en poudre, potassium etc...) sous l'effet de la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Air humide et eau. Chaleur.
Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Ammoniac, Acides forts, Trifluorure de chlore. Pentachlorure de phosphore.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Fumées toxiques d'oxyde métallique.

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

LDLo : 5000 mg/kg (Souris)

LDLo : 3000 mg/kg (Lapin)

Inhalation

L'inhalation des poussières ou fumée peut causer une irritation temporaire des voies respiratoires supérieures, de la peau, du nez et des yeux.

Dermale

Donnée non disponible

Irritation

Peau

Résultat : Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Yeux

Résultat : La poussière dans les yeux peut causer l'irritation mécanique.

Sensibilisation

Résultat : Donnée non disponible

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : N'est pas mutagène.

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : Donnée non disponible

Exposition répétée

Remarques : Donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Donnée non disponible,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: Donnée non disponible

algue

: Donnée non disponible

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Mobilité

: Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
-------------------	---------------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant:	oxyde de magnésium	No.-CAS 1309-48-4
------------	--------------------	-------------------

UE. Règlement UE n ° : ; N'est pas listée
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : ; N'est pas listée
XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I

État actuel de notification

oxyde de magnésium:

Source réglementaire

Notification

Numéro de notification

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

EINECS	OUI	215-171-9
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-22728
ENCS (JP)	OUI	(1)-465
ISHL (JP)	OUI	(1)-465
NZIOC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
IECSC	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
VN INV L	OUI	
TH INV	OUI	2519.90
TH INV	OUI	55-1-01345
TH INV	OUI	3824.90
AU AIICL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique conformément au Règlement No. 1907/2006 (Reach) n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées

OXYDE DE MAGNESIUM FEED

sources de données	:	pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.